

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2024**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 17

Excusés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine,

EXCUSES : DUPUY-CHANET Marie Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, GESTRAUD Samuel donne pourvoir à Henri SAULGRAIN, WARY Grégory donne pouvoir à Rodolphe DRANO

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rodolphe DRANO

Le procès-verbal de la séance du lundi 11 mars est adopté.

1. Taux des impôts directs locaux pour 2024

DCM 2024-23

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée "taxe d'habitation sur les résidences principales" THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur:

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1212-29 relatif au Conseil Municipal et à ses attributions et le livre III relative aux finances communales,

VU le Code general des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

VU la loi de finance pour 2020 du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la deliberation du Conseil Municipal du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission des Finances du 18 mars 2024,

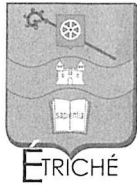
CONSIDERANT la nécessité de voter chaque année les taux de taxes directes locales dans le cadre du budget primitif de la commune,

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



CONSIDERANT que les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2023, soit :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2024	Taux proposés 2024	Produit fiscal attendu 2024
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	1 108 000	48.45 %	536 826 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	108 000	44.64 %	48 211 €
Taxe d'habitation	97 200	15.17 %	14 745 €
		TOTAL	599 782

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux de fiscalité directe locale de 2024, en les maintenant à leur niveau de 2023, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.45 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.64 %
- Pour la taxe d'habitation : 15.17 %

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

2. Subventions aux associations

DCM 2024-24

D GAUDIN quitte la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les différentes associations de la commune ont fait leur demande de subventions pour l'année 2024.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

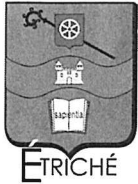
Groupe	Nom	2023	Demandé 2024
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €	300,00 €
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €	300,00 €
	Etriché en Fête (Repas des séniors + la Grande tablée)	2 500,00 €	8 000,00 €
	L'Alerte	7 000,00 €	-
	Etriché en Transition	300,00 €	-
	Ame clo	300,00 €	300,00 €
	LAMY		200,00 €
	Nuisibles	200,00 €	200,00 €
Associations culturelles	Chorale "En'chanté"	300,00 €	500,00 €
	Festival de la Voix "En'chanté"	200,00 €	
	La Vallée des Arts	300,00 €	500,00 €

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019



Scolaire	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	300,00 €	300,00 €
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	300,00 €	300,00 €
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (152 él x 31,00€ pour 2024)	4 590,00 €	4 712,00 €
	OGEC (Les Templiers) - Crédits éducatifs (70 él x 31,00€ pour 2024)	2 250,00 €	2 170,00 €
	OGEC	40 858,50 €	42 005,27 €
Associations hors commune	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 541 habitants)	470,00 €	462,30 €
	Fondation du patrimoine	120,00 €	120,00 €
	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €	70,00 €
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €	120,00 €
	Souvenirs Français	50,00 €	50,00 €
	Les Restos du Cœur	170,00 €	217,00 €
		60 998,50 €	60 826,57 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ces subventions aux différentes associations de la commune.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

MP RIGAUD demande pourquoi il y a deux OGEC, il y a une subvention pour les frais de fonctionnement et une pour les crédits éducatifs.

D GAUDIN rejoint la salle.

3. Budget 2024

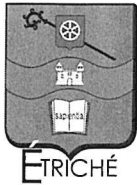
DCM 2024-25

Monsieur le Maire explique le budget primitif 2024.

Budget principal primitif 2024

ÉTRICHE BP 2024 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	2022	2023	Prévisionnel 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	648 569,76	539 995,96	491 862,66
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	47 055,03	26 006,15	22 000,00
Produits des services	158 587,75	180 234,70	184 990,00
Impôts	690 286,33	730 890,95	697 437,00
Dotations	259 216,25	272 483,86	269 727,57
Autres produits de gestion courante	14 737,54	36 188,14	22 150,00



Recettes exceptionnelles	8 640,65	13 436,23	700,00
TOTAL	1 828 393,31	1 810 873,19	1 688 867,23

ETRICHE BP 2024 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

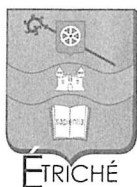
Compte	2022	2023	Prévisionnel 2024
Charges courantes	304 617,69	273 178,71	364 228,00
Charges de personnel	443 288,14	464 878,36	517 050,00
6811 - Dotations aux amortissements	30 208,29	50 933,08	49 517,30
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		476,31	1 000,00
739223 - Fonds de péréquation	998,00		1 000,00
Autres charges de gestion courante	142 074,50	138 452,01	148 376,57
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	28 529,61	23 858,58	19 023,00
Charges exceptionnelles	2 209,16	66,04	3 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	876 467,92	836 066,90	585 672,36
TOTAL	1 827 395,31	1 810 873,19	1 688 867,23

ETRICHE BP 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	2022	2023	Prévisionnel 2024
021 - Virement de la section de fonctionnement	876 467,92	635 663,64	585 672,36
Amortissements	31 908,29	159 242,51	126 817,30
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	92 170,55	118 656,23	166 789,53
Subventions	62 589,27	252 042,25	81 750,00
TOTAL	1 160 629,52	1 195 609,19	961 029,19

ETRICHE BP 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	2022	2023	Prévisionnel 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		513 886,67	118 656,23
RAR			48 133,30
10226 - Taxe d'aménagement	403,52		5 000,00
274 - Prêts			300,00
1641 - Emprunts en euros	2 764,68	2 916,46	3 076,73
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	100 943,51	105 193,93	109 629,26
Opération 65 Bâtiments communaux	362 844,23	95 589,84	103 000,00
LED Restaurant scolaire			2 000,00



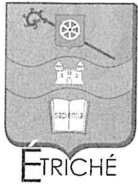
PAC Salle des sports			25 000,00
Portes Espace Santé 2			7 000,00
ENR Restaurant scolaire			26 000,00
Salle des fêtes - mise aux normes			10 000,00
Salle des sports - poteaux			13 000,00
Eglise			5 000,00
Chapelle Moulin d'Yvray			15 000,00
Opération 67 Travaux de voirie	147 807,13	72 027,51	255 000,00
Voirie		49 022,40	50 000,00
Cimetière			75 000,00
Eglise - le tour			30 000,00
Piste cyclable			100 000,00
Opération 83 Informatique	19 956,33	2 592,00	1 670,00
Opération 85 Aménagement Agglomération	1 066,14	23 696,75	14 500,00
Signalisation bourg + Nadia		22 173,48	1 500,00
Sécurisation bourg			5 000,00
Gourmandine - cours			3 000,00
Espace jeux - clôture			5 000,00
Opération 95 Equipement et divers	2 124,98	216 961,30	41 598,20
Benne + fourche			9 600,00
Matériel Atelier			1 500,00
Friteuse			1 608,00
CMJ			5 000,00
Chrono - Salle des sport			3 571,20
Campanaire - Eglise			3 096,00
Ecole			6 623,00
Terrain Jouvencellerie			2 000,00
Cabinet Chauveau			8 600,00
Opération 96 Cimetière			260 465,47
TOTAL	667 910,52	1 073 832,22	961 029,19

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2024.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

JL GRIMAULT demande si dans le tarif des dépenses d'investissements, les montants sont diminués des subventions. La réponse est non, les subventions sont en recettes d'investissement.



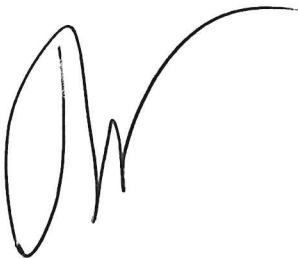
10. Informations diverses

- L'Épicerie d'Sandrine arrête de venir sur la commune un mardi sur deux, car le tarif est trop élevé, on se renseigne auprès d'autres communes pour connaître leur tarif.
- Monsieur CARTIER, Route du Porage, des marches ont été faites sur le domaine public, se renseigner qui est responsable en cas d'accident.
- Journée citoyenne, il y a environ 90 personnes, les ateliers sont les suivants : CMJ, fléchage, cimetière, muret derrière la grange, nettoyage de la nature, écoles, nettoyage salle des sports.
- D STROESSER informe le conseil que nous avons reçu un questionnaire santé et qu'il serait bien d'y répondre. La semaine bleue début octobre, est une semaine à destination des séniors où il y aura plusieurs activités, plusieurs communes du territoire y participent, voir avec le club des séniors, s'ils souhaitent faire quelque chose. RDV à prendre.
- D GAUDIN, concernant la commission enfance-petite enfance-jeunesse, il y a un mal être du personnel dans ce secteur d'activité (COP).
- D GAUDIN informe qu'il y a 2-3 mamans qui lui ont remonté que les quantités au restaurant scolaire étaient trop justes.
- Y LAPEYRONIE suite à la réunion au SIEMIL il a été dit que toutes les lumières des candélabres seront changées en LED maintenant et qu'elles seront changées tous les 4 ans au lieu de 6 ans. Il y a eu également une réflexion trame sombre, ce sont des zones non éclairées pour ne pas nuire à la faune sauvage.
- MP RIGAUD : réunion piste cyclable : c'est du temps de perdu, rien n'a avancé. Le projet est de mettre la Route de la Lupinière à 50 km/h avec des panneaux priorité aux vélos.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 6 mai 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO



Etriché, le 4 avril 2024

Le Maire
David LAGLEYZE

